



Bayonne le 06 avril 2010

Secrétariat du Maire
JG/AI

Mme Brigitte Barèges
Maire de Montauban
9, rue de l'Hôtel de Ville
82000 MONTAUBAN

Madame le Maire, *chère Brigitte*

Je suis bien sûr avec intérêt et attention la situation de nos clubs respectifs en TOP 14.

Pour ce qui concerne l'Aviron Bayonnais Rugby Pro, la situation financière est parfaitement saine : budget en équilibre et 1,5 M€ de fonds propres. En outre, jamais depuis l'existence du Rugby Pro à Bayonne, le club n'a été averti par la DNACG.

Il n'en va pas de même pour le MTG XV déjà sanctionné (150 000 €) pour irrégularités dans les comptes de l'exercice précédent, il se trouve aujourd'hui en situation de récidive donc, circonstance aggravante, relégué par la DNACG avec un passif à combler de 1,5 M€ pour boucler son budget.

Déjà il y a un an, la Ville de Montauban avait à cette époque ajouté presque 500 000 € à sa subvention pour équilibrer les comptes du MTG XV et lui éviter les désagréments qu'il connaît.

Aujourd'hui, c'est à nouveau la municipalité de Montauban que l'on sollicite pour combler le passif. Je veux vous mettre en garde contre le montage que l'on vous propose qui ne saurait être accepté avec complaisance par la municipalité que j'ai l'honneur de diriger.

D'ailleurs ce plan de sauvetage constitue en lui-même et par rapport à la DNACG un détournement de la procédure de contrôle. Faire racheter la tribune en question pour 1,7 M€ par la municipalité montalbanaise aux seules fins de renflouer les comptes d'une société privée, fut-elle sportive, ne saurait nous laisser sans réaction. Je ne doute pas que la Chambre régionale des comptes, le contrôle de légalité par l'Etat, voire s'il le fallait, le tribunal administratif avaliseraient ce détournement de fonds publics au profit d'intérêts privés.

En outre, comment justifier du rachat d'une tribune alors que la fréquentation du stade plafonne et que sa mise en service n'a en rien contribué à assainir les finances du club ?

.../...

VILLE DE BAYONNE

Hôtel de Ville - BP 4 - 64109 BAYONNE CEDEX - Tél. 05 59 46 60 60 - Fax : 05 59 25 70 79 - Courriel : m.le.maire@bayonne.fr
Toute la correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire.

Les enjeux économiques pour la Ville de Bayonne du fait de la présence de l'Aviron Bayonnais Rugby Pro en TOP 14 ne pourraient que nous conduire à engager ces procédures au cas où vous accepteriez la proposition qui vous est faite. J'ai envie de dire le piège qui vous est tendu car, vous le savez aussi bien que moi, il s'agit ici manifestement d'une utilisation illicite de l'argent du contribuable.

La Ville de Bayonne a construit l'an dernier une tribune au stade Jean Dauger. C'est elle qui l'a payée, l'Aviron Bayonnais Rugby Pro voyant sa redevance versée à la Ville augmentée (250 000 €/an).

Par ailleurs sans m'immiscer dans les affaires du MTG XV, il ne s'agit manifestement pas d'un déficit conjoncturel mais bien structurel. Si le MGT XV repartait demain en TOP 14 ce serait avec un budget maximum de 7 M€... c'est-à-dire un budget de Pro D2.

Autrement dit ce serait reculer pour mieux sauter mais avec 1,7 M€ de moins dans le budget de la Ville (ceci d'autant plus que les meilleurs joueurs du club se sont déjà engagés ailleurs pour la prochaine saison).

Sur le plan de l'équité sportive, en présentant en début de saison 2009/2010 un budget non sincère du fait d'un « dérapage stupéfiant de la masse salariale » (Daniel Haris La Dépêche 26/03/2010) le MTG XV a faussé le championnat faisant jouer des joueurs qu'il n'avait pas les moyens de s'offrir.

Comment dès lors, un club qui respecterait parfaitement les règles financières en vigueur accepterait-il d'avoir été ainsi la victime de ces dérapages financiers qui lui sont bien évidemment préjudiciables sur le plan de l'équité sportive.

Il est clair dans cette affaire que si la rétrogradation du MTG XV venait à être remise en cause d'une façon ou d'une autre, la Ville de Bayonne, l'Aviron Bayonnais Rugby Pro, le partenaire principal du club, chacun à leur niveau, engageraient un contentieux pour faire valoir leurs droits.

Voilà, Madame le Maire, ce que je tenais à vous faire savoir qui est, je pense, de nature à vous éclairer sur notre position dans cette affaire.

Je vous prie de croire, Madame le Maire, à l'expression de ma considération distinguée.



Dr Jean Grenet
Député-Maire

